



Remoulins, le 18 novembre 2025.

**Le Président**

A

**Mesdames, Messieurs les membres du Bureau  
communautaire et Maires**

Affaire suivie par : Thibaut VIRETTO  
Service juridique  
[t.viretto@cc-pontdugard.fr](mailto:t.viretto@cc-pontdugard.fr)  
04 66 37 67 72  
Réf : PP/FS/TV/BC24.11.2025

**OBJET : Convocation Bureau communautaire**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Bureau communautaire de la Communauté de communes qui aura lieu le :

**Lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30 minutes  
Siège de la Communauté de communes – Salle des services techniques  
30210 REMOULINS**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Pierre PRAT



*Pierre Prat*



**POUVOIR**

Je soussigné .....  
donne pouvoir à .....  
- **de me représenter à la réunion du Bureau de la Communauté de Communes**  
convoqué pour le ..... à ..... heures .....  
- **d'émettre tous votes et signer tous documents.**  
Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée  
pour cause quelconque.  
Fait à ....., le..... (Signature)



# ORDRE DU JOUR

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Lundi 24 novembre 2025 à 18h30

Siège de la Communauté de communes du Pont  
du Gard

Salle des services techniques  
30210 REMOULINS

Election d'un secrétaire de séance en application de l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Approbation du procès-verbal du Bureau communautaire en date du 22 septembre 2025

### DELIBERATIONS

DEB-2025-015 – Demande de subventions auprès de l'Etat au titre des subventions d'investissement et auprès des autres partenaires financiers pour l'extension des locaux communautaires – Tranche n° 2

DEB-2025-016 – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour le financement des trois volets du pacte territorial

DEB-2025-017 – Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour l'année 2025 pour le financement du relais intercommunal de services au public (RISP) labellisé France Services

### PARTIE SANS DELIBERATION

Questions diverses :

- Présentation en visio par le Cabinet Public Avenir de la clause revoyure/FNGIR,
- Point sur le contentieux sur le départ de Castillon du Gard,
- Demande de soutien financier de la commune d'Aramon – Fermeture temporaire de la Halle des sports,
- Projets FEDER - Lafoux et Passerelle de Montfrin,
- Recours gracieux contre le PC du siège et point sur le marché de travaux,
- Etude pour la réalisation du schéma hydraulique eau brute / irrigation sur les territoires du PETR/CAGR,
- Point sur le service PIC,
- Lancement de la démarche d'élaboration d'un Plan InterCommunal de Secours (PICS).